



du 2 septembre 2020

---

Etaient présents les conseillers suivants :

|                    |                   |                      |
|--------------------|-------------------|----------------------|
| VIOULAC Alain      | FAYET Nicolas     | MEILLET Marie-Noëlle |
| BALITRAND Michel   | LAFON William     | SCHMIT Aurélie       |
| BERGONNIER Patrick | LAURIOL Nathalie  | VAYSSADE Christine   |
| BIAU Jean-Marie    | LEMONTZIS Andréas | VAYSSIE Lucien       |
| CALY Martine       | LOMBARD Vincent   |                      |

*Absente excusée : DODINET Elisabeth*

---

- Le compte-rendu du 2 juillet 2020 a été approuvé à l'unanimité.

#### **- LE POINT SUR LA SAISON ESTIVALE**

Les locations saisonnières ont enregistré une bonne fréquentation. Au camping municipal, si le mois de juillet a été très positif en comparaison des autres années, le mois d'août a vu une baisse significative au niveau des emplacements. En revanche, les mobil-homes se sont maintenus au niveau des réservations.

Les élus font un bilan très positif des apéritifs du lundi soir avec les vacanciers. Ce moment est l'occasion d'échanger sur les attentes de ces derniers et permet quelquefois de nouvelles initiatives pour la saison suivante.

La plage du Pont a vu elle aussi une grosse fréquentation tout au long de l'été. Une réflexion sera nécessaire sur l'aménagement futur de ce secteur du village qui mérite d'être optimisé.

#### **- LE POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE**

L'effectif au jour de la rentrée est de 30 élèves répartis en deux classes.

Madame Claire ALBINET a pris le poste de Madame LAFOND ainsi que la fonction de directrice.

L'arrêt de travail de Madame Catherine ARNAL étant prolongé, son remplacement sera assuré par Madame Emilie CHOUCQ, deuxième ATSEM, qui effectuera le service du soir, l'organisation du temps de travail restant inchangé.

#### **- LE POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS**

\* Crépis du nouvel appartement situé rue principale, près de la maison de retraite.

Les travaux sur le pignon sud-ouest et la façade sud sont en cours par l'entreprise SEGALA, des travaux d'étanchéité sont à prévoir également.

\* Goudronnage de la Rue du Côté

L'entreprise COLAS va débuter les travaux le lundi 7 septembre. Un arrêté de circulation sera pris afin de couper la circulation dans cette rue.

\* Réseau de chaleur

La date butoir pour la remise des offres est repoussée au 1<sup>er</sup> octobre 2020 à 12 heures.

\* Médiathèque

Monsieur le Maire rappelle que le dossier de consultation des entreprises doit impérativement paraître, ceci afin de soumettre les demandes d'aide à la commission permanente du Département.

\* Fibre

L'entreprise N.T.P.L. effectue en ce moment l'enfouissement de la fibre au niveau de Galinières.

\* Eclairage public

Le remplacement des lampes situées à Signelong ainsi que sur la plaine d'Estables est en cours. Les lampes actuelles sont remplacées par des leds beaucoup moins énergivores. La commune reçoit une aide de 60 % du montant des travaux pour une économie future significative.

## **- REPRESENTATION DANS LES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Conformément aux articles combinés L.5211-1 et L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil communautaire. Ces commissions sont présidées, de droit, par le président. Lors de la première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider en l'absence du président.

Pour répondre aux différentes thématiques traitées, il est proposé les commissions suivantes :

- 1- Finances :           Alain VIOULAC
- 2- Voirie, réseaux : Alain VIOULAC
- 3- Economie :         William LAFON
- 4- Tourisme, activités de pleine nature :       Andréas LEMONTZIS
- 5- Collecte et traitement des déchets, environnement, développement durable : M. BALITRAND
- 6- Culture et communication :                 Aurélie SCHMIT
- 7- Services à la population :                 Nathalie LAURIOL
- 8- Bâtiments et équipements sportifs : Patrick BERGONNIER
- 9- Eau, assainissement, Gemapi :             Vincent LOMBARD

10- Projet de territoire, urbanisme, PLUI : Elisabeth DODINET

11- Habitat : Marie-Noëlle MEILLET

Les conseillers municipaux ci-dessus cités représenteront la commune de Saint-Laurent en siégeant dans ces commissions.

### **- DELIBERATIONS :**

#### **\* Transfert de propriété de la maison de la médecine**

La communauté de Communes est compétente en matière d'actions en faveur de la santé. Au nom de cette compétence, elle gère la maison de la médecine de Saint-Laurent d'Olt.

Les deux parcelles d'assise de ce bâtiment figurent toujours dans l'actif de la commune et il y a lieu de les transférer dans l'actif de la communauté de communes.

Au vu de cet exposé Monsieur le Maire a proposé aux élus de céder les parcelles AN 409 et AN 414 à la communauté de communes, au prix de 4.88 euros du mètre pour un montant total de 9 023 euros.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **\* Déclassement d'un chemin au lieu-dit « la Vayssière »**

La mairie a reçu une demande de Monsieur Raoul POPKEN, domicilié au lieu-dit « La Vayssière » qui, étant propriétaire de tout un lot de parcelles, demande à la commune de déclasser une partie de chemin qui se trouve au milieu de cet ensemble et n'est plus emprunté par qui que ce soit.

Après avoir pris connaissance de tous les éléments concernant cette affaire, il est décidé, à l'unanimité, de lancer une procédure de déclassement concernant ce chemin.

#### **\* Commande mutualisée pour le contrôle annuel des installations électriques et de gaz**

La communauté de communes ainsi que plusieurs communes membres ont décidé de mutualiser la consultation pour la réalisation des contrôles périodiques des installations électriques et de gaz.

Il est proposé aux membres du conseil de participer à ce groupement de commandes.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **\* Admission en non-valeur de loyers impayés**

La Trésorière de Sévérac d'Aveyron a informé la commune qu'elle était dans l'impossibilité d'aboutir dans une procédure de recouvrement de loyers communaux, par le fait qu'un dossier de surendettement ait été reçu pour cette personne. La somme s'élève à 924.13 euros et il est demandé aux élus d'admettre cette somme en non-valeur.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **\* Désignation d'un délégué auprès d'Aveyron Ingénierie**

La commune doit désigner un délégué auprès de cette structure qui détient un rôle de conseil moyennant une cotisation de 0.50 euro par habitant.

Après délibération, Monsieur Alain Vioulac est désigné délégué auprès d'Aveyron Ingénierie.